

28 avril 2010 09h51 | Par **RAPHAËL BURGOS**

La guerre de l'eau risque bien d'avoir lieu en Charente-Maritime

Les prélèvements d'eau en milieu naturel devraient être revus à la baisse mais les agriculteurs refusent de céder aux pressions écologistes



Les deux-tiers des prélèvements agricoles en Poitou-Charentes s'effectuent dans les eaux souterraines. PHOTO PASCAL COUILLAUD

Un combat de longue haleine s'est engagé, depuis quelques années, entre les défenseurs de l'environnement et le monde agricole. L'eau est plus que jamais une ressource et un enjeu public, économique et environnemental du XXI^e siècle.

L'État, lui, se désengage de ce secteur hautement sensible et va être remplacé, à l'échelon local, par un organisme unique consacré aux ZRE (zones de répartition des eaux). C'est-à-dire les bassins considérés comme déficitaires par rapport à la somme des besoins de tous les usagers. La majeure partie du territoire régional est classée en ZRE (1).

Principale bataille autour de l'eau, les 70 projets de bassins de réserve sont actuellement sous le coup de recours judiciaires engagés par des groupes écologistes. Un seul bassin de substitution est opérationnel, aux abords de la rivière l'Antenne qui traverse Matha.

Des réserves d'eau en hiver

Lors de la réunion du 23 avril, à Bussac-sur-Charente, sur la définition des nouveaux volumes prélevables sur le bassin de la Charente aval, près de 400 agriculteurs se sont « invités » afin de protester. Les représentants de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), des Jeunes Agriculteurs et d'associations d'irrigants demandent « une suspension immédiate du processus de définition des volumes prélevables ».

Ils souhaitent également « des études socio-économiques fiables et partagées sur les niveaux des nappes et la baisse des taux de redevances des agences de l'eau ».

Luc Servant, président de la Chambre d'agriculture du département, explique que « les agriculteurs sont prêts à adapter leurs besoins de prélèvements aux possibilités de la ressource en eau, à condition qu'ils soient autorisés à constituer des réserves l'hiver ».

Les chiffres en bandoulière

Une bataille possède toujours son propre champ. Dans la région, chacun campe sur ses positions au sujet de l'installation des bassins de réserve. Si, l'été, les interdictions d'irrigation pleuvent, le monde agricole espère pouvoir stocker l'eau durant les crues d'hiver. Ils estiment que les réserves d'eau des nappes phréatiques sont suffisantes durant cette période.

Une idée contestée par des écologistes comme Jean-Louis Demarcq de SOS Rivières et environnement. « Les 20 millions de mètres cubes d'eau en réserve, sur lesquels comptent les agriculteurs, représentent près de deux mois de précipitations, 24 heures sur 24 ; nos réserves d'eau souterraines ne sont pas aussi importantes », relève le militant pour l'environnement.

Il développe ses arguments en regrettant que, sur les 100 millions de mètres cubes environ alloués à l'irrigation par les pouvoirs publics, les irrigants en consomment près de 60 millions. « C'est ce qui leur permet d'avancer des chiffres de prélèvement en baisse de l'ordre de 40 % », explique Jean-Louis Demarcq.

Réduire les prélèvements

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est l'un des établissements qui fournit les chiffres - en matière d'hydrologie - à la Direction départementale des territoires et de la mer. Pour le département, les chiffres avancés proposent des réductions des prélèvements allant de 30 à 100 % sur certains bassins. Soit la suppression totale des pratiques d'irrigation pour les exploitations proches de ces zones.

Le projet du bassin de la Boutonne, par exemple, vise à stocker 6 millions de mètres cubes grâce à 27 réserves sur la Charente-Maritime et 11 bassins du côté des Deux-Sèvres pour 3 millions de mètres cubes d'eau. Des associations comme Nature environnement 17, ou AIE 17 (Actions, informations, écologie) se mobilisent contre ces projets, par le biais de procédures judiciaires. Ainsi, en janvier, ils sont parvenus à annuler les autorisations préfectorales de cinq retenues d'eau du bassin du Mignon (communes de La Laigne, Cram-Chaban, La Grève) malgré des travaux bien avancés. Pour Jean-Jacques Gaucher, de la FDSEA, ces actions en justice sont autant « de bâtons dans les roues » qui affaiblissent un secteur dont les revenus ne cessent de baisser. Il évoque « un surcoût de l'ordre de 25 % » pour les agriculteurs qui ont investi dans les projets des bassins de substitution.

« Un faux combat »

Camille Plaize représente les cultivateurs du centre de la Saintonge et leurs 14 000 hectares irrigués. Proche des cours d'eau de la Seugne et de la Seudre, il parle de « faux combat mené par les écologistes ». « Ces gens-là se trompent de route, ils veulent du développement durable et une agriculture moins intensive mais, par leurs actions, ils condamnent les petites et moyennes exploitations. Elles ont besoin de l'irrigation afin de développer des cultures à valeur ajoutée (fruits, légumes, tabac) autre que le maïs. »

Les 11 bassins versants du département demeurent ainsi l'objet de toutes les convoitises. Les agriculteurs attendent désormais un engagement clair des services de l'État sur l'établissement ou non de réserves d'eau tandis que les défenseurs du niveau des nappes continuent de veiller au grain.

(1) L'Observatoire régional de l'environnement Poitou-Charentes fournit les situations d'étiage annuelles sur internet : <http://www.eau-poitou-charentes.org>.